

SYNTHÈSE CE 64



RÉSUMÉ

Le Conseil exécutif (le Conseil) du mécanisme pour un développement propre (MDP) a tenu sa [64^{ème} réunion](#) (du 24 au 26 octobre 2011) à Bonn, en Allemagne. Le Conseil a approuvé le mandat pour le dialogue de politique générale sur le MDP qui sera lancé à Durban, en Afrique du Sud. Le Conseil a également approuvé le plan de mise en œuvre concernant les normes relatives aux programmes d'activités. Le projet de Norme de projet (NP), de Norme de validation et de vérification (NVV) et de Procédure du cycle de projet (PCP) du MDP sera examiné lors de la 65^{ème} réunion du Conseil dans l'objectif d'être approuvés. Ce dernier a demandé au secrétariat de revoir le plan de mise en œuvre de ces textes réglementaires pour leur examen lors de la 65^{ème} réunion. Le Conseil a également demandé au secrétariat de revoir le formulaire du descriptif de projet (DP), les lignes directrices pour compléter le formulaire du DP et le glossaire des termes du MDP pour sa 65^{ème} réunion. En outre, il a approuvé les principaux éléments du projet de procédure pour le traitement des déficiences importantes relevées dans les rapports de validation, de vérification ou de certification précédents. Le Conseil a également convenu de poursuivre l'examen de ce projet de procédure lors de sa 65^{ème} réunion, en tenant compte des observations publiques à venir. Le Conseil a lancé deux appels à contribution publique afin d'étayer les modifications à venir sur le MDP.

Questions relatives à l'ordre du jour

Faits marquants : Le Conseil a pris en compte deux contributions de parties prenantes dans l'ordre du jour annoté de sa 64^{ème} réunion, issues de l'appel à consultation publique selon les « modalités et procédures pour une communication directe avec les parties prenantes ».

Impacts pour les parties prenantes :

Les contributions des parties prenantes ont été considérées comme un apport utile pour les délibérations du Conseil. Désormais, le Conseil est en mesure de prendre des décisions éclairées tenant compte du point de vue des parties prenantes.



Questions relatives à la gouvernance

Faits marquants : Le Conseil a approuvé le [mandat](#) pour le dialogue de politique générale sur le MDP qui sera lancé à Durban, en Afrique du Sud. Le Conseil a convenu de lancer un appel à contribution publique concernant la portée du dialogue. Le Conseil a également convenu que les membres du groupe seraient invités conjointement par le Président du Conseil et le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, en consultation avec le Conseil. En outre, le Conseil a adopté son rapport annuel à la CMP7 pour la période du 15 octobre 2010 au 26 octobre 2011. Il a demandé au secrétariat, en collaboration avec le Président du Conseil, d'inclure les résultats de sa 64^{ème} réunion. Dès la finalisation du rapport, celui-ci sera publié sur les sites Internet de la CCNUCC et du CCNUCC MDP.

Impacts pour les parties prenantes : Les parties prenantes peuvent proposer des questions à intégrer au dialogue. Le résumé des contributions sera partagé avec le groupe chargé d'animer le dialogue et examiné d'ici la 66^{ème} réunion.



Questions relatives aux normes, aux outils et aux lignes directrices

Faits marquants : Le Conseil a approuvé le [plan de mise en œuvre](#)

des normes relatives aux programmes d'activités. Le projet de la NP et de la NVV sera examiné pour son adoption lors de la 65^{ème} réunion. Le Conseil a demandé au secrétariat de revoir le plan de mise en œuvre de la NP et de la NVV pour son examen à l'occasion de sa 65^{ème} réunion. En outre, il a demandé au secrétariat de revoir le formulaire du descriptif de projet (DP), les lignes directrices pour compléter le formulaire du DP et le glossaire des termes du MDP pour la 65^{ème} réunion.

Impacts pour les parties prenantes : Les plans de mise en œuvre favoriseront une transition en douceur et efficace vers les dispositions des nouveaux textes réglementaires.



Questions relatives aux procédures

Faits marquants : Le Conseil a adopté les principaux éléments du [projet de procédure](#) pour le traitement des déficiences importantes relevées dans les rapports de validation, de vérification ou de certification précédents. Le projet de procédure sera joint à l'ordre du jour annoté de la 65^{ème} réunion pour bénéficier des observations publiques. Le projet de la PCP sera examiné en vue de son adoption lors de la 65^{ème} réunion. Le Conseil a demandé au secrétariat de revoir le plan de mise en œuvre de la PCP en vue de son examen lors de sa 65^{ème} réunion. Le Conseil a approuvé une nouvelle version de la [procédure pour le réexamen](#) des demandes de

délivrance d'URCE. Un paragraphe concernant la nouvelle soumission de demandes de délivrance rejetées a été ajouté. Il prend en compte les éclaircissements précédents du Conseil.

Impacts pour les parties prenantes : Les parties prenantes pourront faire part de leurs observations sur le projet de procédure pour le traitement des déficiences importantes avant son adoption lors de la 65^{ème} réunion. Grâce à la nouvelle version de la procédure de réexamen, les parties prenantes disposeront d'informations plus précises relatives à la nouvelle soumission des demandes de délivrance rejetées.



Questions relatives à des sujets de politique générale

Faits marquants : Le Conseil a examiné la synthèse des contributions publiques reçues dans le cadre de l'appel lancé portant sur la mise en œuvre de la consultation aux niveaux local et global des parties prenantes pendant le processus de validation. Il a chargé le secrétariat de fournir des recommandations sur la façon dont les propositions reçues pourraient être intégrées à la documentation relative au cycle de projet et des lignes directrices supplémentaires. Le Conseil a également demandé au secrétariat d'élaborer un document exposant les grandes lignes du processus pour le lancement d'appels à contribution par le Conseil.

Impacts pour les parties prenantes : Les parties prenantes devraient

bénéficier d'un processus transparent et efficace, avec une communication améliorée et une capacité technique optimisée.



Appel à contribution auprès des parties prenantes

La contribution des parties prenantes est sollicitée sur les questions suivantes :

(a) Questions à intégrer au dialogue de politique générale sur le MDP, du **27 octobre 2011** au **16 janvier 2012**.

(b) Projet de procédure pour le traitement des déficiences importantes relevées dans les rapports de validation, de vérification ou de certification précédents, du **7 novembre 2011** au **13 novembre 2011** (Appel à contribution pour l'ordre du jour annoté de la 65^{ème} réunion).

Prochaine réunion : CE 65 21-25 novembre 2011 Durban, Afrique du Sud

Crédits photos : 1. « A Cooler Examination » d'Alex Chang 2. « Golden Fields around the Ge'ermu Plant » de Changchuan Fan 3. « Earth, Wind and (methane) Fire » d'Anne-Sophie Zirah 4. « Scudding » de Daniel Farchy 5. « Panoramic view » de Mi Wenju 6. « 2772-2 Life thrives around eco-friendly energy industry » de C. Salinda Kandapola

Clause de non-responsabilité : La SYNTHÈSE CE 64 est publiée par le secrétariat de la CCNUCC pour le compte du CE du MDP et propose une synthèse accessible des réunions du CE. Elle ne constitue pas un document officiel du CE du MDP et, par conséquent, ne doit pas être considérée comme telle.

Publiée le 2 novembre 2011